

COMMUNE D'AUDERGHEM
Service de l'Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12
1160 BRUXELLES

V/Réf : rs/mf/4/2011 (Mme Fleurent)
N/Réf. : AVL/ah/AUD-2.76/s510
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Pré-des-Agneaux, 97. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation et la subdivision d'un immeuble en trois logements.

Suite à votre courrier du 18 octobre 2011 sous référence, réceptionné le 28 octobre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 9 novembre 2011.

Le dossier concerne un immeuble situé dans la zone de protection des cités-jardins Le Logis et Floréal. La demande concerne principalement sa transformation et sa subdivision en trois logements ainsi que le remplacement de ses menuiseries extérieures en aluminium par du PVC. La Commission n'a pas traité la demande dans le détail **car elle constate que les travaux proposés n'auront pas d'impact sur le bien classé situé à proximité**. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique (respect du RRU et autres réglementations en vigueur) que patrimonial. Cependant, pour des raisons esthétiques et de durabilité, l'installation de châssis en PVC doit être systématiquement découragée. Le traitement de la façade existante du rez-de-chaussée (peinture de couleur rose saumon) doit être revu et mieux adapté à la typologie de l'immeuble.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme I. Leroy) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)